

CAHIERS DE L'ACADÉMIE DES ARTS LETTRES ET SCIENCES DE LANGUEDOC

NOUVELLE SÉRIE, numéro 16, ANNÉE 2009

Sommaire

Éditorial : « Une belle histoire », par Simone Tauziède, présidente d'honneur, page 2

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire, page 3

La séance académique d'Automne, page 5

Installation de M. le Professeur Michel Terrissol, page 8

Les Prix scientifiques 2008, page 10

Photos de Jacques Lagarde.

« Mon amie Élise », par Simone Tauziède, page 15

Les statuts de l'Académie, page 16

Nous présentons à chacune et à chacun nos vœux les plus cordiaux
pour une bonne, belle et heureuse année 2009.

Cahiers de l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc.

Abonnement pour trois numéros : 17 € (à verser au trésorier de l'Académie). Prix au numéro : 4 €.

Secrétaire perpétuel : Edmond Jouve.

Responsable de la publication : Paul de Saint-Palais, président, directeur-gérant.

Siège social : Centre des Provinces françaises, 2, rue Achille-Luchaire, 75014 Paris.

Site internet : <http://acad.languedoc.free.fr/> - Adresse courriel : acad.languedoc@gmail.com

Éditorial

Simone Tauziède : **Une belle histoire.**

1961 : la France entière pleure Gérard Philipe.

Notre famille vient de s'installer à Asnières, elle regrette son appartement de Paris devenu trop petit. Or voici que nous avons au téléphone le président du Centre des Provinces françaises : il nous attend pour une affaire importante, en compagnie de Pierre Mirat et d'autres comédiens. Ils réclament une association représentant Toulouse à Paris Ils me demandent de les aider à la créer : ayant vécu vingt-cinq ans à Toulouse où je m'étais mariée, j'étais - comment dire ? - amoureuse de cette ville, ainsi que mon époux béarnais.

A quarante ans on a toutes les audaces, j'acceptai, non sans un peu d'apprehension. Cette création devait se faire à partir de l'exposition du Salon agricole (où l'on mettait bien en vue la vente des violettes) et la présence de nombreuses personnalités était prévue. Pour moi, qui travaillais seulement comme mère de famille, c'était l'aubaine précieuse pour occuper mes journées !

Je constituai un petit groupe, nous déposâmes les statuts. Ainsi naquit notre « Amicale des Toulousains », appelée par la suite « Toulouse à Paris ». Nous étions très soutenus par le président des groupes provinciaux de Toulouse et, bien sûr, par celui de Paris. Un premier repas des membres fondateurs nous réunit ; Georges Lannes, commissaire de police et comédien à ses heures, fut désigné comme secrétaire général ; je fus nommée présidente.

L'association démarra très vite, grâce, en particulier, au concours des membres de la célèbre « Toulousaine de Paris », qui, depuis le XIX^e siècle, groupait des politiques, ministres, notabilités, et même des présidents de la République. Ils me firent fête et, malgré une certaine réticence du maire de Toulouse, M. Bazerque, ils m'apportèrent leur aide. Lors d'une réunion des anciens élèves « parisiens » du célèbre lycée Fermat, je fus admise parmi eux comme membre honoraire et j'y gagnai des adhérents. M. Bazerque fut convaincu et, dès la deuxième année, une petite subvention nous fut versée par la mairie de Toulouse.

Le premier grand banquet eut lieu à Paris sous la présidence du bâtonnier Alléhaut, avec la présence de la comédienne Marguerite Pierry, de la Comédie-Française. Sur la lancée, grâce à divers concours, nous organisâmes la première grande Fête de la Violette.

Georges Lannes eut alors la belle idée de fonder une académie, qui grouperait des représentants choisis des départements de nos régions occitanes. C'est ainsi que nous devions, Georges Lannes, le professeur et poète Bernard Blancotte et moi, déposer à la préfecture de la Seine les statuts de l' « Académie de Languedoc ». Georges Lannes fut désigné comme secrétaire perpétuel, nous proposâmes la présidence au célèbre sculpteur toulousain Carlo Sarrabezolles, je fus nommée vice-présidente, chargée de la liaison entre tous les membres. Soixante membres seraient ainsi choisis (plus tard élus) dans les divers milieux culturels : universitaires, écrivains, poètes, peintres, sculpteurs, architectes, juristes, comédiens et scientifiques.

Nous avons installé une section à Toulouse, qui fonctionna très activement pendant des années, avec la coopération et la présence du maire et l'aide d'une subvention de la municipalité. Malheureusement, un certain président que nous avons élu et qui résidait à Toulouse, prétendit récupérer l'académie et transférer à Toulouse son siège social. La cassure qui s'ensuivit nous amena à modifier nos statuts et, pour éviter toute confusion, à prendre le nom d' « Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc ».

L'assemblée générale m'élut présidente et depuis lors me maintint à ce poste, paraît-il, à la satisfaction générale !

Mais, mon âge aidant, le moment est venu de passer la main, non sans émotion ! Je félicite et j'encourage chaleureusement mon successeur, Paul de Saint-Palais. On est heureux dans cette Académie ! Je remercie de tout cœur ceux qui m'ont si généreusement épaulée, notre secrétaire perpétuel le professeur Edmond Jouve, notre secrétaire général Georges Hacquard, notre trésorière Suzanne Odin, et tous mes amis académiciens. Je ne les quitte pas : j'ai trouvé trop de joie pendant ces années à jouir du respect et de l'affection dont j'ai été entourée.

Assemblée générale extraordinaire et A.G. exercice 2007.

Le mardi 25 novembre 2008 à 17 h 30, se sont tenues, au siège social, sous la présidence de Mme Simone Tauziède, successivement une assemblée générale extraordinaire relative aux statuts de l'Académie et l'A.G. ordinaire concernant l'exercice 2007.

Après avoir procédé à la vérification des pouvoirs, la présidente déclare la séance ouverte, accueille et remercie les membres présents.

Elle rappelle l'ordre du jour de l'**A.G. extraordinaire**. Elle a été convoquée pour entendre les observations éventuelles sur les statuts et procéder à l'adoption. Le texte intégral a été envoyé à tous les membres titulaires (académiciens).

Sans observation, l'assemblée donne son accord à l'unanimité. Le texte sera publié dans le *Cahier* n° 16 et déposé à la Préfecture de Paris.

La présidente ouvre ensuite la séance pour l'**A.G. ordinaire**. Elle donne la parole au secrétaire perpétuel, le professeur Edmond Jouve, pour la présentation du rapport intéressant la vie de l'Académie en 2007.

M. Jouve adresse la bienvenue aux nouveaux académiciens présents à la séance et évoque le souvenir de ceux dont nous avons déploré le décès : le professeur Robert Pagès, M. Jean Deschamps, le docteur Jean-François Bon, M. Pierre Mirat et Mlle Élise Simorre, dont le décès venait d'être annoncé. L'assemblée est invitée à observer une minute de recueillement.

Passant à l'exposé du rapport d'activité, M. Jouve mentionne la sortie des numéros 13, 14 et 15 des *Cahiers*, qui publient les hommages aux académiciens disparus, le texte des discours prononcés et les palmarès des Prix académiques.

Il rend compte de la séance académique de printemps, tenue le vendredi 8 juin 2007 au palais du Luxembourg. Elle était présidée par Mme Henriette Dorion-Sébeloué, présidente de l'Union des Guyanais et des Amis de la Guyane, qui a été accueillie par lui-même.

Au cours de cette séance ont été installés trois nouveaux académiciens : Mme Marie Rouanet, écrivain (fauteuil n°1), présentée par M. Charles Mouly, vice-président de l'Académie ; retenu à Toulouse, M. Mouly avait confié le texte de son discours au docteur Jean-François Bon qui en donna lecture (M. Bon, qui allait nous quitter six mois plus tard) ; Mme Jeanne-Luce Marcouly, écrivain (fauteuil n°26), présentée par M. Jouve, et M. le professeur Denis Fadda (fauteuil n° 18), également présenté par M. Jouve. Le palmarès des prix littéraires a été proclamé par le secrétaire général, M. Georges Hacquard.

La séance académique d'automne s'est tenue le vendredi 14 décembre au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Henri Hude, universitaire et écrivain, présenté par M. Paul de Saint-Palais. Organisée comme toujours avec minutie et efficacité par M. Gui Portal, la séance a été consacrée d'une part à la proclamation du palmarès des Prix scientifiques de l'année, d'autre part à l'installation de M. le professeur Jean Barthe, présenté par M. Portal, et à l'accueil de quatre membres *honoris causa* de nationalité allemande.

Une assemblée générale extraordinaire ayant pour projet une première modification des statuts s'est tenue au siège le 8 octobre 2007. Le texte proposé a été approuvé à l'unanimité.

Les réunions dites « du premier lundi des mois pairs » (mais il est parfois impossible de maintenir cette date) ont eu lieu le 9 octobre 2007, le 4 février 2008 et le 31 mars. Elles s'adressent avant tout au comité directeur, mais sont ouvertes à tous les membres de l'Académie.

M. Edmond Jouve évoque enfin la réception offerte le mercredi 30 janvier 2008 dans les salons de l'hôtel des Invalides par M. le Maire de Toulouse, M. Jean-Louis Moudenc, accompagné de M. Dominique Baudis. C'est Mme Colette Serror, vice-présidente des anciennes élèves du lycée

Saint-Sernin de Toulouse, qui, à la demande de notre présidente, a répondu à M. Moudenc, avec humour et gentillesse.

Mis aux voix, le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.

La parole est alors donnée à Mme Suzanne Odin, trésorière-dispensatrice de l'Académie pour la présentation du **rapport financier**. Rapport et *quitus* sont adoptés à l'unanimité. Les cotisations pour l'année 2008 ont été maintenues au même montant. La proposition qu'il en soit de même pour 2009 est adoptée.



Le dernier point de l'ordre du jour concernait le renouvellement du comité directeur. Celui-ci, réuni avant le début de la séance, a envisagé un certain nombre de dispositions, à soumettre à l'assemblée.

Et d'abord, Mme Tauziède a fait part, pour des motifs de santé, de son désir de ne pas voir renouveler son mandat de présidente. Le comité a exprimé ses regrets, son infinie reconnaissance et demandera à l'assemblée générale de nommer Mme Tauziède présidente d'honneur-fondatrice de l'Académie.

Mme Odin, MM. Garnier, Guitard, Hacquard, Mouly, Portal, Saurel sont proposés pour être reconduits comme membres du comité. M. Auguste Rivière est admis à l'honorariat avec le titre de vice-président honoraire. M. Gui Portal est proposé comme vice-président de l'Académie. M. le docteur Jean-François Bon, résidant à Toulouse, avait été désigné pour siéger au comité, où il pouvait être amené à seconder M. Guitard, sur la demande de celui-ci. Le destin devait, malheureusement en décider autrement. Le comité a pris acte de même, avec émotion, de la disparition de Mlle Simorre.



La présidente propose d'appeler à siéger au sein du comité directeur M. Paul de Saint-Palais et M. le professeur Jean Chavaudra. Elle propose également de nommer M. Paul de Saint-Palais (*photo*) président de l'Académie à partir du 1^{er} janvier prochain et pour une durée de deux ans renouvelable.

Ces dispositions, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

Enfin, la présidente rend compte de la correspondance qu'elle a entretenue avec le nouveau maire de Toulouse, M. Pierre Cohen, et avec le nouveau président du Sénat, M. Gérard Larcher. Le texte des lettres a paru dans le n°15 des *Cahiers*.

Questions diverses : A la demande de M. Gui Portal, la présidente propose de conférer le titre de membre *honoris causa* au physicien britannique William-Alan Jennings. Vote unanime.

La séance est levée à 19 heures.

La Séance académique d'Automne

La Séance académique d'Automne de l'année 2008 s'est tenue au palais du Luxembourg le vendredi 5 décembre à 17 h 15, sous la présidence de M. le professeur William-Alan Jennings, entouré de Mme Simone Tauziède, présidente de l'Académie, et du Pr Edmond Jouve, secrétaire perpétuel.

Au programme figuraient l'accueil du président de séance par le Pr André Allisy, la remise à Mr W.-A. Jennings et à M. Heinz Seguin du diplôme honoris causa, l'installation de M. le Pr Michel Terrassol par M. Gui Portal et la proclamation du palmarès des Prix scientifiques de l'année.

Présentation du président de séance, Mr William-Alan Jennings, par le Pr André Allisy.

« J'éprouve un très grand bonheur à évoquer les merveilleux souvenirs que j'ai gardés de notre collaboration au sein du Bureau international des Poids et Mesures et de la commission internationale des Unités et Mesures du Rayonnement, collaboration qui s'étendit sur plus de trente années.

Vous êtes né à Genève où votre père était le correspondant d'un grand journal anglais auprès de la Société des Nations. Les onze premières années de votre existence passées dans un environnement francophone expliquent, certes, votre bilinguisme, mais vous restez un cas unique, car vous êtes capable de vous exprimer dans la langue de Molière à une vitesse avoisinant celle du son !

A l'âge de douze ans, vous retournez en Angleterre et vous êtes pris en main par le traditionnel système éducatif britannique. On pourrait croire que ce nouvel environnement ait été propice au développement de votre sens de l'humour ; personnellement je ne le pense pas, car ce sens est si fort chez vous qu'il ne peut être qu'inné. Votre humour n'est pas guindé, il ne puise pas ses richesses dans des profondeurs insondables ; au contraire, il est vif et alerte, souvent drôle, jamais méchant, il ne méprise ni le calembour ni le bon mot. Il est bien connu que les bons mots sont d'autant meilleurs qu'ils fument plus rapidement au moment propice ; là aussi votre vitesse de réaction mérite d'être soulignée.

Diplômé de la London University, vous embrassez la carrière de physicien d'hôpital. Vos travaux sur la dosimétrie des rayons-x de basse énergie que vous effectuez dans ce cadre, sont à la base de votre thèse de doctorat et ont conduit à la publication de tables de données de référence. Certaines de vos recherches effectuées à cette même époque apparaissent de nos jours comme des précurseurs de la radiothérapie conformationnelle.

Vous fûtes l'un des cinquante-trois membres fondateurs de la célèbre Hospital Physicists Association (HPA), que vous avez présidée en 1966-67. La HPA s'est depuis considérablement élargie et est devenue l'Institute of Physics and Engineering in Medicine (IPEM), qui comprend plus de 3600 membres. Il m'est particulièrement agréable de mentionner que Penelope Roberts, mon épouse, présida cet Institut en 1990-92.

En 1967, vous rejoignez le Laboratoire national de Physique, garant de la métrologie anglaise, au sein duquel, après quelques années vous êtes nommé superintendant, chef de la division Sciences des rayonnements et acoustique.

La même année vous êtes nommé secrétaire du comité britannique des Unités et Mesures du Rayonnement.

Au plan international vous devenez, à la même époque, membre de l'équipe chargée des grandeurs et unités de base au sein de la commission internationale des Unités et Mesures du Rayonnement. Cette équipe est connue de notre Académie, qui a décerné l'année dernière le Prix Becquerel à un de ses membres, Albrecht Kellerer.

Finalement, je désire mentionner encore le rôle important que vous avez joué pendant vos quinze années de présidence du comité consultatif de rayons-x, gamma et électrons. Ce comité est très important pour l'équipe du Bureau international à Sèvres. Il informe les membres de cette équipe sur les recherches effectuées dans les grands laboratoires nationaux de métrologie, il évalue les travaux de Sèvres et fixe avec les membres de l'équipe le programme des travaux futurs. Vous nous avez toujours aidés, je tiens, encore aujourd'hui, à vous exprimer ma reconnaissance.

Cette présentation est très incomplète, elle ne comprend pas tous les organismes avec lesquels vous fûtes en relation ni toutes les distinctions honorifiques fort justifiées qui vous ont été décernées.

Pour dissiper l'impression que le monde n'est composé que de comités et de commissions, permettez-moi de terminer par l'évocation d'un souvenir plus personnel. Une matinée d'octobre, à Vienne, vous m'avez présenté au Dr Penelope Roberts, que nous avions invitée pour un séminaire sur la dosimétrie des patients soumis aux techniques d'imagerie radiologique. J'ai tout de suite été séduit par celle qui était connue dans le monde anglo-saxon sous le nom de Penny. Vous avez été aux premières loges, cher Alan, pour observer l'évolution d'un amour naissant. Vous l'avez observé d'abord avec amusement, ensuite avec intérêt et finalement avec joie, car il n'y a rien plus beau au monde que deux êtres qui s'aiment. Quelques mois plus tard, vous avez fait le voyage à Paris avec votre charmante épouse,

Maureen, pour assister à notre mariage aux côtés de celle qui allait quitter sa reine, son pays et le système britannique de santé pour rejoindre une famille française ravie de l'accueillir.

L'Académie, elle aussi, est une grande famille et je me réjouis à l'idée que vous allez bientôt la rejoindre en qualité de membre *honoris causa*. »

Remise du diplôme *Honoris Causa* au Dr Jennings par Gui Portal, vice-président de l'Académie.



« Cher Alan, le professeur Allisy vient de nous présenter celui qui assume aujourd'hui la présidence de notre session. Je ne saurais faire mieux, si ce n'est d'ajouter à cette excellente introduction quelques mots de bienvenue.

Après que nos chemins se soient croisés au sein de l'Euratom, de la PTB (institut de recherche en Physique de Brunswick), de l'ICRU (commission internationale des Unités radiologiques) et du NPL (laboratoire national de Physique britannique), voici plus de vingt ans que nous nous sommes perdus de vue.

C'est une chance inespérée qu'après tant d'années, l'Académie nous donne l'occasion de nous revoir.

Je vous suis reconnaissant de nous avoir fait l'amitié de vous déplacer jusqu'à nous. Votre présence ici nous honore, car vous avez été un grand chercheur reconnu au niveau international et un grand Européen.

C'est avec un très grand plaisir qu'André Allisy et moi-même vous recevons au sein de notre Académie comme membre *honoris causa* et nous vous en remettons le diplôme et la médaille. »

Réponse du Dr. William-Alan Jennings.

« C'est un grand plaisir pour moi de recevoir cette distinction, et quand je vois les noms de ceux qui l'ont reçue auparavant, je me sens très honoré. Je voudrais remercier André Allisy et Siegfried Wagner de m'avoir proposé, et Gui Portal pour son invitation à cette cérémonie.

D'abord, je vous prie d'excuser mon français. J'ai cessé de le parler tous les jours à l'âge de douze ans, quand je suis parti de Genève pour vivre en Angleterre.

Je suis très heureux que ce soit André qui m'ait proposé, parce que je l'estime beaucoup comme physicien, et aussi parce que nous sommes grands amis depuis presque un demi-siècle, et notre amitié a énormément influencé nos vies. Je me souviens très bien d'avoir recommandé à André d'inviter Penelope, ou Penny, une excellente amie à moi, comme consultante à une réunion de l'ICRU à Vienne, où j'ai alors eu le plaisir de la lui présenter – un instant magique pour eux deux ! J'ai même téléphoné à mon épouse à Londres pour tout lui raconter ! Pour moi, André a été un inspirateur, il m'a donné l'occasion de connaître, et de travailler de près avec des scientifiques de classe mondiale, tantôt à BIPM, ainsi qu'avec Harold Wyckoff au comité de l'ICRU sur les quantités et unités, et aussi Harald Rossi, Albrecht Kellerer, Georg Muller et d'autres.

J'avoue qu'avant d'être d'un certain âge, je m'intéressais peu au passé – j'ai souvent regretté de ne pas avoir demandé à mes parents de me raconter des histoires de leur enfance – avant qu'il ne soit trop tard. Néanmoins, à mesure que je vieillis, je m'intéresse de plus en plus à l'histoire, pas seulement de ma famille, mais aussi dans le

domaine de la physique médicale et la physique radiologique en particulier. J'ai donc, depuis deux ans, écrit une série d'articles basés sur mon expérience personnelle, sur l'histoire de la physique médicale, par exemple sur « l'évolution pendant le dernier siècle des quantités et des unités dans la dosimétrie de radiation ».

J'ai eu beaucoup de chance dans ma vie ! Au cours de ma carrière, la physique médicale s'est développée énormément et est devenue une profession. Heureusement, ma première nomination fut avec le professeur Sidney Russ, qui, en 1913, était le premier physicien du monde à plein temps et rémunéré, dans un hôpital. Une de ses réalisations fut la création en 1943 de la première société pour les physiciens médicaux, The Hospital Physicists Association. Il y avait cinquante-trois membres fondateurs, dont je suis un des quatre survivants.

Ma seconde nomination fut heureuse aussi, à l'Hôpital Royal Northern à Londres, où j'ai travaillé avec un radiothérapeute entreprenant, Antony Green. Il avait une vision très avancée en 1960, c'est-à-dire radiothérapie conformationnelle. L'intention était de conformer la zone de la dose élevée à la forme actuelle de la tumeur en 3D par une technique dynamique où le malade et la source de la radiation se déplaceraient, sujet à une série de commandes. Mon œuvre était de réaliser ses idées sous forme pratique. Le problème était difficile avant l'arrivée de l'ordinateur, aussi bien pour les commandes que pour la dosimétrie. Aujourd'hui, cette méthode est devenue la technique moderne qui se trouve installée dans tous les grands hôpitaux.

Pendant ma carrière j'ai fait la connaissance de nombreux collègues bien connus, y compris André et Jean Dutreix, et j'ai passé un an à Chicago pour introduire ce qu'ils appelaient la « pratique britannique de la physique clinique ». Dans l'environnement de l'hôpital, j'employais les services de normes et calibrations fournies par le Laboratoire National de Physique à Londres. En 1969 j'ai passé au NPL où je me suis chargé de la fourniture de ces services. Comme chef de division, j'avais une excellente équipe de quatre-vingt-dix personnes, dont quinze avaient un doctorat. Nous avions une bonne liaison avec d'autres laboratoires semblables, comme NBS et PTB, où mon ami Siegfried Wagner était aussi chef de division.

Grâce à mon poste, j'ai été membre de beaucoup de comités nationaux et internationaux, où j'ai rencontré beaucoup de collègues bien connus, comme Gui Portal et Heinz Seguin.

Finalement, la meilleure chance de ma vie c'est lorsque j'ai rencontré mon épouse, qui est ici ce soir, au collègue il y a soixante-trois ans. Il nous a fallu six semaines pour nous fiancer !

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention. »

Remise du diplôme *Honoris causa* à Monsieur Heinz Seguin par Gui Portal.



« Cher Heinz, l'année dernière, nous t'avions reçu au sein de notre Académie en même temps que les professeurs Siegfried Wagner, Günther Dietze et Reinhart Nink de la PTB, comme membre *honoris causa*.

Hélas ! une indisposition de dernière minute t'avait « cloué » dans ta chambre d'hôtel à Paris et la remise de la médaille avait été faite par personne interposée.

Je me permettrai de renvoyer nos auditeurs au discours d'introduction que j'avais fait l'année dernière pour vous recevoir et à la réponse que tu avais rédigée toi-même et qui avait été lue par Siegfried Wagner. Ils ont été diffusés dans le n° 15 des *Cahiers* de l'Académie et sont disponibles sur notre site que je vous engage à consulter.

Je te remercie d'avoir accepté de te joindre à nous, pour que je puisse présenter à nos académiciens celui qui, membre de la commission des Communautés européennes, a servi de courroie de transmission entre la Grande-Bretagne, L'Allemagne et la France. Tu comptes parmi les grands bâtisseurs de l'Europe. Tu as su créer entre nous une atmosphère de travail, d'efficacité et d'amitié, dont la cérémonie de l'année dernière et celle d'aujourd'hui sont le point d'orgue. Allemand d'origine, tu vis au Luxembourg mais tu es aussi français de cœur.

Sois assuré de notre reconnaissance et de notre admiration. Nous sommes heureux de te compter parmi nos membres *honoris causa*.»

Réponse de Monsieur Heinz Seguin.

« Cher Gui, l'année dernière, je n'ai malheureusement pu assister à ma réception dans votre Académie comme membre *honoris causa*, puisque, malade, j'étais immobilisé à l'hôtel. Aujourd'hui, je suis avec vous. C'est un grand honneur d'être accueilli parmi vous et c'est une grande joie de revoir mes anciens amis à cette occasion. Je vous remercie de votre sollicitude. »

Installation du professeur Michel Terrissol.

Présentation de Gui Portal.

« Monsieur le Professeur et cher Michel. Né à Rabastens, dans le Tarn, le 6 juin 1945, tu es un authentique Languedocien. L'année dernière, l'Académie t'a attribué le Prix Pasteur et le professeur Isabelle Berry commençait ta présentation aux académiciens par cette phrase : C'est un immense honneur que de te remettre la seconde édition du Prix Pasteur de notre Académie »

C'est par une phrase similaire que je débiterai aujourd'hui : « C'est un immense honneur pour nous, académiciens, de t'ouvrir nos portes et de t'accueillir au sein de notre Académie ».

Dans sa présentation, notre consœur Isabelle Berry a détaillé le déroulement de ta brillante carrière de physicien, de chercheur spécialisé dans les modèles biophysiques et de professeur en pharmacie et en physique médicale. Je ne saurais faire mieux qu'elle et je m'abstiendrai donc de rééditer cet exploit. Je dirai simplement que nous avons eu assez souvent l'occasion de nous côtoyer, lors de mes passages éclairs au sein des laboratoires du professeur Daniel Blanc à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, pour que j'apprécie à la fois l'homme, le chercheur et le professeur.

J'avais apprécié tes talents de professeur en mathématiques, en statistiques, en électricité, en physique atomique, en informatique, en radioprotection et en biophysique. Avec toi était loin le temps où nos anciens enseignants universitaires nous distillaient le même cours ou presque pendant des décennies.

Tu as été de nombreuses fois membre de jury, rapporteur ou directeur de thèses. Nombreux sont nos ingénieurs ou chercheurs qui te doivent leur « peau d'âne ».

Le chercheur que tu as été, a passé à peu près toute sa vie professionnelle devant un pupitre d'ordinateur, à développer des codes de calcul du transport des particules dans la matière avec, pour principal objectif, la modélisation de l'effet biologique des rayonnements.

Persuadé que la réussite n'est pas nécessairement le résultat d'une action individuelle mais peut aussi se faire dans le contexte d'équipes de recherche, tu as participé à de nombreux travaux nationaux et internationaux. Ton nom apparaît dans de très nombreuses publications ; j'y retrouve avec plaisir les noms de chercheurs étrangers, et surtout européens, de grande renommée que j'avais connus dans ma jeunesse.

Ta réputation internationale t'a amené à jouer le rôle de rapporteur dans les meilleures revues scientifiques et a fait de toi un expert auprès du commissariat à l'Énergie atomique, auprès de l'Euratom et auprès de l'agence internationale à l'Énergie atomique.

Tu as pris ta retraite en octobre 2007, mais tu gardes toujours un pied dans l'université comme professeur émérite et tu conserves la haute main sur les finances de l'association « les LARD » que j'ai fort bien connue et qui soutient nos jeunes lauréats.

Pendant le citoyen que tu es est toujours et plus que jamais actif, car, depuis 1995, tu as accepté des responsabilités municipales et depuis 2001 tu es le maire, brillamment réélu en 2008, de la commune de Mervilla, près de Toulouse. L'homme d'action que tu es, ne prendra-t-il jamais sa retraite !

Monsieur le président, chers confrères, voici le nouveau membre que je confie à notre présidente et à notre secrétaire perpétuel pour qu'ils le reçoivent, au 24^e fauteuil, au sein de l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc. »

Réponse du Pr Michel Terrissol.

« Merci, Gui, de cette présentation ; c'est aussi un grand honneur pour moi d'être coopté dans cette Académie. J'essaierai d'être à la hauteur et de participer avec mes moyens.

Gui, tu dis je suis un authentique Languedocien : je le confirme, car la plupart de mes ascendants sont tarnais, un peu haut-garonnais et, au XVIII^e siècle, sont descendus des fins fonds de l'Aveyron. J'ai bien pris du côté de ma mère quelques ancêtres de la Somme, mais ils devaient être faits pour s'entendre car la Somme, c'est le département 80 et le Tarn, 81. Est-ce une coïncidence ? une simple constatation ? ou un hasard ? Et c'est sur ce mot « hasard » que je voudrais rebondir, mais juste pour quelques réflexions.

L'année dernière, ici même, le professeur Isabelle Berry citait mes travaux de recherche sur la modélisation des effets des rayonnements sur la matière. J'avais alors expliqué que la méthode utilisait scientifiquement des nombres au hasard (méthode de Monte-Carlo). J'avais tenté d'expliquer aussi que le « hasard » ou coïncidence avait permis que je suive des cours du professeur Blanc, et que... quarante ans après j'y étais toujours.

Tu as aussi révélé (et ce n'est pas un secret) que j'étais le maire de la petite commune de Mervilla, à 15 km au sud de Toulouse. Eh bien, écoutez.

Un des premiers jours du printemps 1995, je décidai de passer l'après-midi autour de ma maison, pour essayer de corriger les effets de l'hiver sur notre terrain. Le maire de l'époque vint à passer et nous échangeâmes quelques mots. Je ne le connaissais pas bien et les affaires du village ne me prenaient pas trop la tête. Mais en me quittant il me dit : « Au fait, il va y avoir renouvellement du conseil municipal, et il me manque des volontaires sur ma liste ; cela vous tente-t-il ? » « Bof, pourquoi pas ? » répondis-je. Maintenant, je peux affirmer que l'adage disant : « Quand on y met le petit doigt, cela finit à l'épaule » est très, très vrai. Peut-on attribuer ma fonction actuelle de maire au hasard ? S'il avait plu quelques secondes plus tôt (on était en mars, et les giboulées sévissaient) ... Ce hasard-là est plutôt une coïncidence.

Je vais juste dire quelques mots sur ce hasard qui a (un peu) guidé ma vie, comme je viens de vous le rappeler.

Le mot vient de l'arabe *az-zahr*, qui veut dire chance ; et si en français il a gardé une connotation de jeu, d'aléatoire (jeu de dés), en anglais il note plutôt le risque, le danger (hasardeux), le mot *random* ayant alors, lui, le sens d'erratique.

En sciences on attribue un événement aux lois du hasard lorsque le système est si complexe qu'on ne peut en déterminer le devenir : fille ou garçon ? théorie cinétique des gaz ; tirage du loto ; interaction des particules dans la matière, etc, etc... Un jour peut-être cela se résoudra. Le développement des probabilités et



des statistiques et surtout des ordinateurs a permis d'étudier les conditions de l'apparition et du développement des formes de hasard.

C'est presque un paradoxe, mais en informatique, grâce à qui maintenant se font des prévisions de plus en plus fiables, il n'y a pas de hasard : les nombres qu'on utilise sont prédéterminés et dits pseudo-aléatoires : c'est le comportement d'une grande quantité de ces nombres qui permet de quantifier les effets du hasard.

En préparant ma petite intervention, j'ai eu l'intention de vous faire faire un quiz du style : « De qui est cette citation sur le hasard ? » En effet de grands esprits ont essayé de qualifier le hasard ; je crois pour ma part qu'ils étaient déçus de ne pouvoir le maîtriser !

Et d'abord, deux grands Français qui auraient pu qualifier mes coïncidences :

Pour Honoré de Balzac : « On n'est jamais aussi bien servi que par le hasard. »

Hector Berlioz le rejoint : « Le hasard, ce dieu inconnu, qui joue un si grand rôle dans ma vie... »

Dans ma recherche bibliographique sur de telles citations, il m'a semblé trouver un dénominateur commun : Dieu. Rassurez-vous je ne vais pas faire de sermon, mais cela doit nous faire réfléchir. Voici quelques citations (presque au hasard) :

Euripide : « Il faut tenir le hasard pour un dieu et les dieux pour moins puissants que le hasard. »

Sébastien-Roch Nicolas de Chamfort : « Quelqu'un disait que la Providence était le nom de baptême du Hasard ; quelque dévot dira que le Hasard est un sobriquet de la Providence. »,

Théophile Gautier : « Le hasard, c'est le pseudonyme de Dieu quand il ne veut pas signer. »,

Tout comme Albert Einstein : « Hasard est le nom que Dieu prend quand il ne veut pas qu'on le reconnaisse. » ; il a dû lire Théophile Gautier !

Albert Camus : « La seule divinité raisonnable, je veux dire : le hasard... »

Pour Émile Borel mathématicien : « Le hasard, ce sont les lois que nous ne connaissons pas. »

Pour Paul Éluard : « Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous. »

Enfin pour Georges Bernanos : « Ce que nous appelons hasard, c'est peut-être la logique de Dieu. »

Je ne me permettrai pas de contredire tous ces illustres personnages, mais ce que mon expérience (et celle de nombreux collègues à travers le monde) a montré, c'est que d'un point de vue scientifique, en « mimant le hasard » on peut faire des choses formidables....

Alors est-ce que l'on peut arriver à imiter Dieu ?... Il faudrait demander à Adam et Eve s'ils ont cueilli une pomme au hasard.

Je vous remercie de votre attention. »

Les Prix scientifiques de l'Académie.

Présentation et historique par Gui Portal.

« Au début des années 90, Jean Chavaudra, qui était l'un des tout premiers physiciens médicaux, et moi-même, ressentions l'intérêt d'encourager et de soutenir ses collègues, dont la mission en radiothérapie était essentielle mais n'était pas partout considérée à sa juste valeur.

Ensemble, nous avons décidé de créer des Prix, en vue de soutenir les étudiants et les divers acteurs dont le rôle était d'assurer la maîtrise des rayonnements ionisants et de leurs applications.

Sur invitation du Pr Jean-Paul Buffélan-Lanore, alors président, nous les avons créés en 1991 au sein de l'Académie de Languedoc, ancêtre de l'actuelle Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc.

Depuis cette date, ces Prix sont attribués annuellement et nous avons progressivement diversifié notre champ d'action, de façon à honorer aussi bien des ingénieurs, des physiciens, des biologistes, des médecins...

Cette année, le professeur Jean Chavaudra et moi-même remettons les 18^e Prix scientifiques de notre Académie.

Les Prix Marie-Curie « étudiant » sont décernés d'une part au major du Master de Physique radiologique de l'université Paul-Sabatier de Toulouse et d'autre part au major du diplôme de qualification en Physique radiologique et médicale (DQPRM) de l'institut national des Sciences et Techniques nucléaires (INSTN) de Saclay.

Le Prix Pierre-et-Marie-Curie est décerné à un physicien médical expérimenté, qui s'est particulièrement distingué et a été choisi par ses pairs de la Société française de Physique médicale (SFPM).

Prix Seniors : Le Prix Becquerel est destiné à un scientifique impliqué dans la maîtrise et l'utilisation des rayonnements et le Prix Pasteur à un scientifique qui s'est surtout investi dans leur application à l'homme ou dans la compréhension de leur action. Les lauréats sont sélectionnés par les membres du comité d'organisation des Prix.

La distinction de membre *honoris causa* est attribuée aux personnalités françaises ou étrangères que l'Académie souhaite honorer pour leur action passée dans le domaine de la maîtrise des rayonnements. »

Palmarès des Prix scientifiques 2008.

Prix Marie Curie « Master ».



Madame le professeur Isabelle Berry présente l'ensemble de la formation du Master 2^e année de Radiophysique et d'Imagerie médicales de l'université Paul-Sabatier de Toulouse, dont elle est responsable. Madame Berry est également responsable des enseignements en Biophysique et en Médecine nucléaire au CHU de Toulouse. Elle s'est spécialement déplacée pour remettre le diplôme et la médaille à son élève, Mlle **Stéphanie Ohrel**, qui, titulaire de la mention très bien au baccalauréat scientifique, a obtenu en juillet 2008 le diplôme d'ingénieur de l'INSA (institut des Sciences appliquées de Toulouse) et, en septembre, est sortie major du Master.

Le professeur Didier Paul, président des « LARD » (Laboratoires associés en Radiophysique et en Dosimétrie), après avoir rappelé les objectifs de cette association créée par le professeur Daniel Blanc et Gui Portal, remet à la lauréate un chèque de 400 €, don de l'association.

Prix Marie Curie « INSTN - DQPRM ».



L'INSTN (institut national des Sciences et Techniques nucléaires de Saclay) est représenté à la séance par les principaux membres de l'enseignement du DQPRM (diplôme de qualification en Physique radiologique et médicale) : Mme Amélie Roué, coordinatrice de l'enseignement, le professeur Akli Hammadi, chef de l'unité d'enseignement en Radioprotection, en Biologie et en Médecine, le professeur Bernard Aubert, directeur de l'enseignement du DQPRM (diplôme de qualification en Physique radiologique et médicale). Tous trois se sont déplacés pour remettre la médaille et le diplôme à Mlle le docteur **Caroline Descamps**, marquant par leur présence la valeur qu'ils accordent à « l'excellence » dans leur formation.

M. Bernard Auber rappelle dans ses grandes lignes l'enseignement et la formation dispensés à l'INSTN et présente la lauréate. M. Gui Portal, lui transmet les félicitations du professeur Jean Barthe, membre de l'Académie, qui avait présidé en 2007 le jury lors de la soutenance de sa thèse de doctorat sur « l'utilisation du diamant comme détecteur de rayonnement », thèse préparée sous la direction de Mme Dominique Tromson du CEA (commissariat à l'Énergie atomique) et obtenue avec la mention très honorable et les félicitations du jury.

Le professeur Didier Paul remet à la lauréate un chèque de 600 €, également don des LARD.

Prix Pierre-et-Marie Curie.

Le lauréat est M. **Stéphane Estivalet**, physicien médical au centre de Radiothérapie et de Cancérologie de Blois. Il a été choisi parmi les physiciens médicaux par le conseil scientifique de la SFPM (Société française des Physiciens médicaux). Il est présenté par un des tout premiers physiciens médicaux en France, le professeur Jean Chavaudra : « Mon cher Stéphane Estivalet, le président de la Société française de Physique médicale, Thierry Sarrazin ne pouvant se joindre à nous ce soir, m'a demandé de représenter la Société pour vous remettre le Prix Pierre-et-Marie-Curie, décerné par l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc.



Comme vous le savez, ce prix est attribué à un physicien médical expérimenté, qui s'est particulièrement distingué, et ces qualités vous ont été reconnues par notre Société, qui vous a choisi pour recevoir ce prix aujourd'hui.

Quel a été votre parcours ? Vous êtes né en 1971 en Bourgogne. Un peu plus tard (!), après une maîtrise de Physique à l'université de Bourgogne en 1993, et un DEA d'Analyse et Traitement des données sur les milieux astrophysiques à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg en 1994, vous reprenez contact avec la terre pour étudier la Physique médicale.

Nous avons eu le plaisir de vous compter parmi nos étudiants du DEA de Physique radiologique et médicale de Toulouse, que vous obtenez en 1995, votre stage s'effectuant au Centre Alexis-Vautrin de Nancy et concernant les écrans radioluminescents destinés à la mammographie.

Durant votre service militaire à l'hôpital du Val-de-Grâce (1995-1996), vous complétez votre formation, tout en participant aux activités de l'unité de Radiothérapie de cet hôpital. Ensuite, vous commencez votre carrière de physicien médical en exerçant dans différents centres, notamment à Nevers, à Moulins, et finalement à Blois, où vous êtes nommé responsable de la Radiophysique en 1999.

Dans ces fonctions, vous contribuez à la mise en place des techniques et technologies modernes (accélérateur, dosimétrie 3D, dosimétrie *in vivo*, réseau informatique), associées à la préparation et à la réalisation des traitements, mais vous prenez également part à la prise en charge technique de l'accélérateur, formant un technicien à cet effet.

Vous participez aussi, depuis cette année, à l'enseignement de l'École des Manipulateurs de Tours.

Vous ne négligez pas pour autant votre formation continue, en participant aux congrès et enseignements post-universitaires, et vous faites partager votre expérience par des communications, publications, contributions à des groupes de travail et par la rédaction de rapports tels que le *Guide des tumeurs en Radiothérapie 2007*, publié sous l'égide de la Société française de Radiothérapie oncologique, auprès de laquelle vous êtes membre du comité technique de l'observation de la Radiothérapie 2007 et 2008. De même, votre participation au groupe de

travail de l'Institut national du Cancer sur la Dosimétrie *in vivo*, et à la rédaction du rapport, publié récemment, a été particulièrement remarquée.

Votre exemple montre la possibilité de ne pas se laisser submerger par les tâches quotidiennes et de réaliser des travaux intéressants, même si l'on n'exerce pas dans un grand centre, ce qui est indispensable pour le maintien d'un bon niveau personnel et utile pour la contribution à la notoriété de la profession. »

M. Estivalet remercie l'Académie et tient à manifester tout particulièrement sa reconnaissance au professeur Daniel Blanc, responsable de l'enseignement du DEA de Physique radiologique et médicale à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, pour le soutien qu'il lui avait apporté dans la préparation du diplôme.

Prix Becquerel.



Le lauréat est le docteur **Jean-Claude Rosenwald**, ancien physicien médical à l'Institut Curie. Il a été choisi par le comité d'organisation des Prix de l'Académie. Il est lui aussi présenté par le professeur Jean Chavaudra :

« Mon cher Jean-Claude, c'est avec un grand plaisir que je vous accueille ce soir au nom de l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc, pour vous remettre le prix et la médaille Henri-Becquerel, qui s'adresse à des scientifiques de grande expérience dans la maîtrise et l'utilisation des rayonnements. Votre expérience correspond de toute évidence à cette définition pour la Radiophysique médicale, dans laquelle votre notoriété est internationale, aussi bien pour des travaux de recherche que pour les applications cliniques.

Le rapport complet de toutes vos activités n'étant pas compatible avec le temps dont nous disposons ici, j'en limiterai donc la présentation à un bref résumé.

Vous êtes né en 1945, à Neuilly. Vos études s'orientent vers la profession d'ingénieur et, en 1967, vous recevez le diplôme d'ingénieur en Électronique et Physique nucléaire (option mathématiques appliquées), de l'École nationale supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy. Attiré par le domaine médical, vous souhaitez utiliser vos compétences pour les applications de l'informatique à la médecine. C'est à ce moment que, dans le cadre d'un contrat de recherche, nous vous accueillons à l'institut Gustave-Roussy, dans le service de Physique médicale, où, sous la direction du Pr A. Dutreix (qui a reçu le premier Prix Becquerel voici maintenant treize ans), vous développez des programmes informatiques pour le calcul des doses en curiethérapie, programmes largement utilisés en clinique, en France et à l'étranger.

Jusqu'à votre départ de l'institut Gustave-Roussy en 1976, vous avez fait preuve d'une efficacité que nous avons pu apprécier au quotidien, ajoutant à vos travaux d'informatique médicale, qui constitueront le sujet de votre thèse de doctorat en 1976, le travail d'un physicien médical en poste depuis 1971, une mission d'expertise de sept mois aux États-Unis chez le Pr Jim Cox, le service militaire pendant lequel vous avez continué à étudier les systèmes informatiques, et un DEA de Radiobiologie.

En 1976, vous prenez la direction du service de Physique médicale de l'institut Curie, jusqu'à votre départ à la retraite, à la fin de l'année dernière. Vous y avez joué un rôle déterminant pour la Radiothérapie, contribuant à son évolution et à la mise en œuvre des techniques modernes, avec un plateau technique de premier plan, en particulier pour la radiothérapie par modulation d'intensité et la tomothérapie. Vous avez aussi

joué un rôle majeur dans le développement du centre de Protonthérapie d'Orsay. Vous avez su constituer une équipe de qualité qui, j'en suis sûr, poursuivra ces actions.

Votre activité s'est aussi manifestée par votre participation à des travaux internationaux, où votre expertise dans l'utilisation des ordinateurs en Radiothérapie, en particulier, a contribué à l'organisation de conférences, à la préparation de rapports, au développement de systèmes commerciaux de planification des traitements en Radiothérapie.

Titulaire de l'habilitation à diriger des recherches de l'université Paul-Sabatier de Toulouse en 1996, vous avez pu compléter votre contribution à l'enseignement des physiciens médicaux et des radiothérapeutes, entre autres, par la prise en charge de mémoires de recherche, avec une quinzaine de doctorats et une soixantaine de mémoires de masters sous votre responsabilité.

Ces travaux de recherche et d'enseignement ont entraîné votre contribution à un nombre important de publications et d'ouvrages, le dernier étant un livre de poids (plus de 1400 pages !) sur la Physique de la Radiothérapie, publié en Grande-Bretagne en 2007, et dont vous êtes le co-éditeur avec deux physiciens de réputation internationale, les docteurs Philip Mayles et Alan Nahum.

Enfin, vous avez largement contribué à la promotion de la physique médicale, au niveau national et international, comme président de la Société française de Physique médicale de 1979 à 1982 (SFPM), président du comité scientifique de la Fédération européenne des associations de Physique médicale (EFOMP), de 1990 à 1993, et comme co-président du conseil scientifique de la conférence internationale de l'Ingénierie biomédicale et de la Physique médicale, organisée à Nice en 1997.

Dans cette nouvelle phase de votre vie, nous espérons que vous pourrez continuer à faire bénéficier de votre expérience la communauté scientifique, en particulier celle de la physique médicale. »

Réponse du Dr Jean-Claude Rosenwald :

« Je suis très honoré d'avoir été choisi pour la cuvée 2008 du Prix Becquerel et je remercie Jean Chavaudra d'avoir brossé ce tableau élogieux des quarante années passionnantes que je viens de passer à l'intersection de la physique, de l'informatique et de la médecine. Jean Chavaudra fut l'une des premières personnes rencontrées quand j'ai commencé ma carrière à l'institut Gustave-Roussy et j'avais alors été très impressionné par sa capacité à faire le lien entre la physique fondamentale et les applications pratiques. J'avais alors perçu un souffle nouveau, sortant tout juste d'une école d'ingénieurs spécialisée en électromécanique, où j'avais appris de longues et savantes équations sur la théorie des moteurs électriques sans avoir jamais compris par quel miracle on arrivait à les faire tourner... Cette volonté de comprendre ce qui se cache derrière la théorie, de l'approfondir en faisant le lien avec la pratique, de l'enseigner et de le mettre au service des patients a été pour moi une ligne de conduite à laquelle je reste encore très attaché. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai souhaité conserver pour quelque temps des activités d'enseignement, après avoir pris ma retraite de l'institut Curie il y a un an.

Le Prix Becquerel de l'Académie de Languedoc, créé en 1995, a été attribué cette année-là à un trio de choc : Andrée Dutreix, Jean Dutreix et Daniel Blanc, qui, à eux trois, avec le soutien de Maurice Tubiana, ont précisément mis en place l'enseignement de la physique médicale en France. Je manque de temps pour dire tout ce qu'ils m'ont apporté et surtout, bien sûr, Andrée Dutreix, qui m'a accueilli en 1967 à l'institut Gustave-Roussy, m'a initié à la profession et est restée pour moi, sur bien des aspects, une référence. La qualité et la notoriété des ces trois premiers lauréats et celles des lauréats des années suivantes, m'ont fait un moment hésiter à accepter ce Prix. J'ai finalement accepté, en partie pour essayer (un peu tard) de me rattraper, cravate à l'appui, car il m'a été reproché – et je me suis moi même reproché – de ne pas avoir su mettre suffisamment en avant les travaux qui étaient faits au sein de notre équipe à l'institut Curie. En acceptant ce Prix, j'ai voulu aussi rendre hommage à ceux qui m'ont guidé, qui m'ont fait confiance et à mes collègues de l'institut Curie et d'ailleurs, au contact de qui j'ai beaucoup appris. Je réserve une mention spéciale aux étudiants d'hier et d'aujourd'hui, avec qui j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à avoir des échanges.

Malgré ma satisfaction, je ne peux m'empêcher d'être un peu déçu : en effet, le Prix que je reçois pèse 3,7¹⁰ fois moins que chacun des Prix Curie qui viennent d'être attribués. Je me console un peu en me disant que le becquerel (avec une minuscule) est au goût du jour puisque depuis 1975 il a pris le pas sur le malheureux curie, abandonné sur le bord du fossé au profit d'une plus grande cohérence du système international d'unités.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur la profession de physicien médical, de « personne spécialisée en radiophysique médicale » selon l'appellation consacrée du Journal officiel. De 1979 à 1982 j'ai présidé ce qui était à l'époque la Société des Physiciens d'hôpital d'expression française (car elle avait aussi pour vocation d'accueillir nos amis francophones de Suisse et de Belgique), devenue aujourd'hui Société française de Physique médicale. C'était tranquille : une centaine de membres qui se réunissaient tous les ans dans une ambiance sympathique pour les congrès, pas de contestation, pas de soucis, mais... une profession confidentielle, connue seulement d'un petit nombre d'initiés. Malgré la création des Prix de l'Académie de

Languedoc, malgré les efforts importants des présidents qui ont pris ma suite et ceux d'un petit nombre de radiothérapeutes qui nous apporté leur soutien, il a fallu attendre les accidents d'Épinal et de Toulouse pour que notre profession sorte de l'anonymat et se retrouve sur le devant de la scène. Une page a été tournée et nous sommes maintenant pris au sérieux, consultés, associés aux discussions et c'est tant mieux. On parle même - miracle - de possibilités de création de postes universitaires... Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour saluer les efforts du président actuel et de ceux qui l'ont précédé. Ils ont été force de proposition, ils ont su prendre leurs responsabilités et ils ont fait bouger les choses. En dépit des contestations inévitables dans une période difficile où la pression est forte et les moyens limités, je suis persuadé que c'est en maintenant un cap basé sur l'exigence et le sens des responsabilités, que nous progresserons. Il faut maintenant rassurer les plus jeunes, les former, les accompagner et parvenir à leur communiquer l'enthousiasme que l'on peut ressentir à exercer une profession scientifique en mutation permanente et tournée avant tout vers les patients. »

La Séance a été suivie d'un dîner, servi au restaurant du Sénat, qui a réuni cinquante participants.

Mon amie Élise.

Élise Simorre vient de nous quitter. Nous, ses amis, trop tard prévenus, n'avons pu assister à ses obsèques dans son village de Tarn-et-Garonne.

Lorsque je connus Élise, elle était encore jeune : quelques années me séparaient d'elle et nous entendions très bien.

Elle travaillait au service des Finances ; sa profession lui permettait, grâce à des heures supplémentaires et à sa voiture, de passer deux ou trois jours dans sa maison campagnarde, où vivait sa vieille maman, avec un joli jardin qu'elle travaillait elle-même, fleuri toute l'année.

Élise avait trois passions : sa maison, sa voiture et la poésie. Elle ne pouvait pas vivre sans se rendre au Club des Poètes, où elle se produisait le soir et où nous l'avons souvent entendue avec émotion. Les poètes n'avaient pas de secrets pour elle : grâce à une mémoire exceptionnelle, elle avait encore, à soixante-dix ans, un répertoire poétique qui faisait l'admiration de tous ses auditeurs. L'été, elle avait de nombreux contrats dans la région. C'était le bonheur de sa vie. Elle a laissé une œuvre, enregistrée sur disque, d'un de ses meilleurs spectacles : l'adaptation sous forme poétique de lettres de femmes ayant connu l'horreur des camps de concentration.

Elle était très secrète sur sa vie personnelle. A peine savions-nous qu'elle avait été élève du conservatoire de Toulouse et qu'elle n'avait pu y terminer ses études.

Élise était une femme pleine de joie, elle avait su très bien organiser son existence, en la partageant entre la région toulousaine et Paris. La poésie lui apportait l'équilibre qui aurait pu lui manquer après les moments douloureux de sa vie. Je ne lui connaissais que des qualités. Elle était fidèle à ses amis et ne connaissait pas le mensonge.

Si elle a emporté ses secrets, elle nous a laissé son souvenir et nous ne pourrons jamais l'oublier. Nous ne pouvons pas oublier son courage. Cardiaque depuis des années, que d'interventions et d'opérations a-t-elle dû subir ! Et elle racontait avec le sourire les événements tragiques qu'elle affrontait.

Cet été, au téléphone, elle nous fit savoir qu'une fois sur pied elle reprendrait sa voiture, dont elle ne pouvait sa passer. Ce furent ses derniers moments de bonheur.

Quelques instants avant sa mort, elle téléphona à une de ses amies que, le soir même, on ne la verrait plus... Mais nous savons où elle se trouve. Sur ce chemin vers la lumière, en compagnie de tant d'autres, qu'elle reconforte par quelques belles poésies parlant de Dieu et de son fils Jésus.

Simone Tauziède.

Élise Simorre occupait le fauteuil 42 depuis trente ans dans notre Académie.

Statuts de l'Académie **des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc**

Titre I : FORME, DÉNOMINATION, OBJET, DURÉE, SIEGE

Art. 1^{er} : Forme, dénomination.- Il est formé entre les adhérents et les personnes qui seront admises ultérieurement une association dite « Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les présents statuts, sans but lucratif. Elle succède, sous ce titre, avec même objet mais nouveaux statuts, à l'« Académie de Languedoc », déclarée à la préfecture de Police de Paris le 23 février 1965 sous le numéro 36142 P et régulièrement dissoute en 2000 (déclaration : 6 juillet ; J.O. 5 août).

Art. 2 : Objet, moyens d'action.- L'association a pour objet d'unir par des liens de solidarité et d'amitié des personnes représentatives et qualifiées attachées à sauvegarder et à maintenir les traditions languedociennes dans les anciennes provinces d'oc et chez les personnes qui en sont originaires, de servir dans tous les domaines (artistique, littéraire, scientifique, social, économique...) les intérêts de ces territoires. Ses moyens d'action sont :

- a/ l'encouragement aux organismes et individus qui perpétuent les traditions languedociennes ;
- b/ l'attribution de prix et de toutes autres récompenses que l'Académie jugera bon de créer ;
- c/ l'aide au développement de la connaissance en France et à l'étranger du riche patrimoine languedocien ;
- d/ l'organisation de conférences d'information, de culture générale et de civilisation languedocienne, la contribution à des colloques ;
- e/ la production d'articles, la participation à des émissions de radio et télévision, destinés à promouvoir l'œuvre des artistes, écrivains, savants occitans, illustres ou méconnus ;
- f/ l'encouragement à la création de centres de documentation et de musées de la terre d'oc ;
- g/ la diffusion de ces activités par voie de presse et manifestations publiques (réceptions, banquets, etc.) ;
- h/ la publication d'un bulletin périodique et d'une collection de *Mélanges*, ouverte à des essais littéraires, poétiques, historiques, scientifiques, etc.
- i/ l'appel à la pratique et à l'enseignement des parlers du domaine occitan, supports vivants de traditions millénaires ;
- j/ d'une manière générale, tous autres moyens d'action au service des buts que l'Académie s'est fixés.

Art. 3 : Durée.- La durée de l'Académie est illimitée, sauf cas de dissolution comme indiqué ci-après (*titre VII*).

Art. 4 : Siège social.- L'Académie se veut un lien permanent entre Paris, capitale nationale, et les principales métropoles des pays d'oc. A ce titre, son siège social est nécessairement fixé à Paris. Toute décision de transfert du siège social hors de Paris entraînerait d'office la dissolution de l'association et sa mise en liquidation. Des « délégations régionales » disposant d'autonomie, comme défini dans le Règlement intérieur (*section II*) peuvent, à la demande des intéressés, être installées dans les métropoles situées en terre d'oc.

Art. 5 : Les présents statuts (à l'exception de l'*article 4*) pourront être modifiés en assemblée générale extraordinaire, soit à la demande du comité directeur, soit à la demande écrite de la moitié au moins des membres titulaires. Le vote doit être acquis à la majorité absolue.

Titre II : COMPOSITION DE L'ACADÉMIE

Art. 6 : Les Membres. - L'association comprend, sans distinction de sexe :

a/ des **membres titulaires**. Sont membres titulaires (académiciens) des personnalités au nombre maximum de soixante, distinguées parmi les Languedociens de souche, d'adoption ou de résidence qui honorent les arts, les lettres et les sciences ou toute autre activité admise par l'Académie. Les membres titulaires jouissent de tous les droits et sont soumis à toutes les obligations que l'association confère ou implique, sans que ces droits et obligations soient limités. Les droits comprennent notamment, pour chaque membre s'il réunit les conditions, la possibilité de remplir dans l'association n'importe laquelle des fonctions prévues et le pouvoir de voter sur toutes les affaires qui réclament un vote. Quant aux obligations, elles comprennent l'assiduité régulière, un prompt acquittement des cotisations imposées par l'association, une participation aux activités et un comportement de nature à donner en tous lieux une opinion favorable de l'Académie.

b/ des **membres associés**. Sont dits membres associés des personnalités distinguées parmi celles qui manifestent leur intérêt pour les activités de l'Académie. Elles sont invitées à participer à la vie académique tout comme les membres titulaires, sans disposer du droit de vote. Le comité directeur de l'association peut décider de limiter leur nombre.

c/ des « **Amis de l'Académie** ». Les Amis sont des personnes désireuses de soutenir, notamment par une participation financière annuelle, l'action de l'association. Ils n'ont pas droit de vote.

d/ des **membres honoris causa**, à savoir des personnalités françaises et étrangères dont la présence honore l'Académie et qui acceptent d'être ses ambassadeurs. Sans droit de vote.

e/ des **membres d'honneur**. Un comité d'honneur peut réunir des personnalités distinguées en raison de leurs fonctions ou de services exceptionnels rendus à l'association. Les membres d'honneur n'ont pas droit de vote.

f/ Les conjoints des membres titulaires décédés sont considérés comme membres à vie, sans versement de cotisation et sans droit de vote.

Titre III : ADMISSION, DÉMISSION, RADIATION

Art. 7 : Admission. Les membres **titulaires** (académiciens) sont soumis à élection, selon les dispositions établies par le Règlement intérieur. Une fois élus, ils sont membres à vie. Ils s'engagent à verser une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Les **membres associés** sont choisis par le comité directeur sur présentation de deux membres titulaires. Ils s'engagent à payer une contribution annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Les **membres honoris causa et les membres d'honneur** sont choisis par le comité directeur. Ils sont membres à vie et dispensés de cotisation.

Un « président d'honneur de l'Académie » obligatoirement occitan d'origine, peut être, sans distinction de sexe et choisi en dehors des membres de l'association, soumis par le comité directeur à l'accord de l'assemblée générale.

Art. 8 : Démission, radiation. La qualité de membre de l'association se perd :

- par la démission, signifiée au président par écrit ;

- par la radiation, la mise en œuvre et les modalités d'application de la sanction étant fixées par le Règlement intérieur.

Titre IV : ADMINISTRATION

Art. 9 : L'association est administrée par un conseil d'administration dit **comité directeur**, élu par l'assemblée générale, puis renouvelable annuellement. Il est composé au maximum de douze membres titulaires, rééligibles, qui ont à choisir parmi eux : un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier-dispensateur, un modérateur résidant à Toulouse et des conseillers. Outre les membres élus, fait partie de droit du comité directeur le secrétaire perpétuel de l'Académie (cf. *art. 11*). Le président d'honneur et les présidents honoraires peuvent participer au comité directeur à titre consultatif. Le président, les vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier-dispensateur, ainsi que le secrétaire perpétuel, constituent le **bureau** de l'Académie.

Art. 10 : Le **président** assure légalement l'administration de l'association. Au nom du comité directeur il convoque les assemblées et les réunions, veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du comité directeur. Il établit les relations financières avec le trésorier-dispensateur et morales avec le secrétaire général. Il préside toutes les assemblées et les séances du comité directeur. Dans les votes, en cas d'égalité, sa voix est prépondérante. Il représente l'Académie dans tous les actes de la vie civile. Il signe les actes engageant l'association, ainsi que, dans la limite des crédits disponibles, les engagements financiers. Il peut déléguer une partie de ses activités à l'un des vice-présidents, tout en conservant la responsabilité. Le mandat du président est de deux ans, renouvelable.

En cas d'absence ou d'impossibilité provisoire du président d'assurer ses fonctions, le comité directeur charge un vice-président de la suppléance ou de l'intérim.

Un ancien président peut se voir conférer par le comité directeur la distinction de président honoraire.

Art. 11 : Le **secrétaire perpétuel** est le mainteneur de l'Académie. Il est élu, sur candidature ou sur proposition, par le comité directeur. Une fois élu, il est le garant de la continuité de l'Académie dans le respect des textes et de son rayonnement. Il n'est plus soumis à réélection. Avec le président il, représente l'Académie lors des réunions officielles. Il présente le rapport moral à l'assemblée générale annuelle.
Il est assisté dans ses fonctions par le **secrétaire général**, qui, en cas d'indisponibilité majeure du secrétaire perpétuel et sauf opposition de ce dernier, peut être appelé par le comité directeur à assurer sa suppléance ou son intérim.

Titre V : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Art. 12 : L'association se réunit, au moins une fois par an, en assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale décide souverainement de la gestion et de l'administration de l'association. Celle-ci peut également se réunir en assemblée générale extraordinaire, sur décision du comité directeur ou sur demande du tiers au moins des membres titulaires.

Art. 13 : L'**assemblée générale ordinaire** comprend les membres titulaires, avec voix délibérative, les membres associés, les membres d'honneur, les membres *honoris causa* et les Amis avec voix consultative. Un quorum fixé à 20% des membres titulaires, est requis.

L'assemblée générale entend le rapport moral du secrétaire perpétuel sur l'exercice passé et le rapport financier du dispensateur ; le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes. Il lui est demandé de statuer sur l'adoption de ces rapports et d'approuver les comptes, de voter le budget et de donner quitus au dispensateur.

Elle fixe le montant des cotisations et autres participations financières. Elle délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le comité directeur et pourvoit à la désignation, par vote ou par tacite reconduction, des membres du futur comité.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages des membres titulaires présents et représentés à jour de leurs cotisations, trois pouvoirs étant admis par personne. Le scrutin secret est de droit, si un membre le demande.

Les comptes rendus des assemblées annuelles, comprenant les divers rapports, sont adressés à tous les membres de l'Académie définis à l'article 6.

Art. 14 : Les **assemblées générales extraordinaires** sont soumises aux mêmes dispositions (composition, convocation, ordre du jour, pouvoirs, quorum, secret éventuel du scrutin) que les assemblées générales ordinaires. Elles sont convoquées pour statuer sur des questions urgentes et importantes. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages des membres titulaires présents et représentés.

Titre VI : RESSOURCES ET COMPTABILITÉ

Art. 15 : Les ressources de l'association se composent :

- a/ des cotisations et contributions versées par ses membres ;
- b/ des subventions qui peuvent lui être accordées par les pouvoirs publics ;
- c/ du produit de prestations fournies et de manifestations entreprises par l'Académie ;
- d/ de dons et de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Aucune dépense ne peut être engagée sans l'accord formel du président et du trésorier-dispensateur.

Art. 16 : L'exercice social est de douze mois. Il commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 17 : Le **trésorier-dispensateur** effectue tous paiements et reçoit, sous le contrôle du président, toutes sommes dues à l'association. Il tient au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses. Il procède annuellement à l'établissement d'un bilan qu'il soumet à l'assemblée générale. Chaque année, il établit un budget, compte tenu des ressources prévisibles.

En cas de nécessité absolue, le trésorier-dispensateur peut être suppléé par un trésorier adjoint, voire par un membre titulaire désigné par le comité directeur.

Art. 18 : Sont habilités à engager financièrement l'association par leur signature après dépôt de celle-ci, le président, le trésorier-dispensateur, le trésorier adjoint et éventuellement toute personne désignée officiellement par le comité directeur.

Titre VII : DISSOLUTION, LIQUIDATION

Art. 19 : Sauf le cas de transfert hors de Paris du siège social, la dissolution de l'Académie ne peut être prononcée que si le tiers des membres titulaires en fait la demande motivée, adressée au président, qui l'inscrira obligatoirement à l'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire. Elle devra être votée au scrutin secret par plus des trois quarts des membres titulaires présents et représentés.

Un liquidateur sera alors désigné, qui, après apurement des comptes, attribuera l'actif social à une œuvre culturelle, scientifique ou humanitaire proposée par l'assemblée générale.

Titre VIII : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 20 : Un « Règlement intérieur » précise les modalités d'administration intérieure de l'Académie, notamment en ce qui concerne :

- les procédures d'admission ou de radiation ;
- la tenue et la fréquence des réunions de l'Académie et du comité directeur ;
- le nombre, la composition et les attributions des commissions fonctionnant au sein de l'association.

Ce Règlement intérieur doit être adopté par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Des modifications éventuelles devront être adoptées par l'assemblée générale ordinaire dans les mêmes conditions que ci-dessus, au maximum une fois par an. Le Règlement intérieur ne peut prévoir des clauses en contradiction avec les présents statuts.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Section I : Administration générale, séances et manifestations académiques

Art. 1 : Les séances ordinaires, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ont lieu à Paris, éventuellement en tout autre lieu, sous réserve que tous les membres en soient informés en temps opportun.

Art. 2 : En l'absence du président les séances sont présidées par un vice-président ou par le doyen d'âge de la réunion.

Art. 3 : En l'absence du président et à sa demande, un des vice-présidents ou le modérateur peut être appelé à représenter l'Académie dans les manifestations organisées par elle ou auxquelles elle serait conviée.

Art. 4 : Les membres du comité directeur peuvent être nommément désignés par le président en vue d'une mission particulière, pour une durée précise et un objet déterminé, à charge pour eux d'en rendre compte.

Art. 5 : Aucun membre de l'Académie n'est autorisé à prendre une décision quelconque ou à faire des propositions au nom de l'Académie sans en avoir référé par écrit au président, qui, après avoir recueilli l'avis du secrétaire perpétuel, jugera de la suite à donner.

Art. 6 : Les activités de l'Académie impliquent l'organisation de réunions, en principe mensuelles, à Paris ainsi que de séances publiques à Paris et en province. La présidence de séances publiques peut être confiée à une personnalité étrangère à l'Académie. Réceptions de nouveaux académiciens et remise de prix et récompenses ont lieu à ces occasions.

Art. 7 : La nature des manifestations de l'Académie, les dates et les lieux sont décidés en réunion du comité directeur. L'organisation est confiée au secrétaire général, qui informe le secrétaire perpétuel et le président de ses diligences.

Art. 8 : Quels que soient le cadre et la circonstance, la réception de nouveaux membres titulaires doit revêtir un caractère public et solennel, qui honore le récipiendaire, son œuvre et ses proches, ainsi que l'Académie elle-même. Celle-ci doit être obligatoirement représentée, de préférence par le président, un vice-président ou le secrétaire perpétuel, sinon par un membre titulaire qu'ils auraient désigné en cas d'absence de leur part. Lors des manifestations solennelles, les académiciens présents sont invités à porter en sautoir la médaille de l'Académie.

Art. 9 : Les invitations aux manifestations solennelles de l'Académie sont adressées à tous les membres ainsi qu'aux lauréats des prix et aux journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision.

Art. 10 : Les activités de l'Académie sont relatées dans un bulletin périodique, à la rédaction duquel tous les membres sont invités à collaborer. Le secrétaire de rédaction, choisi parmi les membres, est nommé par le président, directeur-gérant de la publication, en accord avec le secrétaire perpétuel. Avant toute publication, le secrétaire de rédaction a soin de soumettre au président et au secrétaire perpétuel la teneur de chaque numéro.

Le bulletin est adressé gratuitement à tous les membres et à toutes les personnes faisant partie de l'Académie. Il est également adressé gratuitement à tous les titulaires des prix de l'année..

Art. 11 : Lors des manifestations pour lesquelles une participation pécuniaire est demandée, aucune invitation à titre gracieux ne peut être accordée sans autorisation donnée par le président ou le secrétaire perpétuel.

Art. 12 : Les demandes de subventions sont effectuées par le dispensateur, sur instructions du président, suivant un accord préalable intervenu entre eux à ce sujet.

Section II : Délégations régionales

- Art. 13 :* Conformément à l'article 4 des statuts ; des délégations régionales peuvent être ouvertes en province par le comité directeur en fonction des circonstances.
- Art. 14 :* Parmi les membres du comité directeur est désigné, avec le titre de modérateur, un « délégué régional » en résidence à Toulouse. A défaut de la présence du président de l'Académie le modérateur est habilité à présider les réunions académiques en province.
- Art. 15 :* Les délégations régionales sont invitées à émettre des vœux et à donner des avis. Néanmoins, elles ne seraient pas habilitées, sans accord du président ou du secrétaire perpétuel, à prendre des décisions qui engageraient l'Académie.
- Art. 16 :* Dans un souci de décentralisation, une délégation régionale peut demander à bénéficier, à l'intérieur du cadre général de l'Académie des Arts, Lettres et Sciences de Languedoc, d'un règlement intérieur particulier et à ouvrir un compte local, destiné notamment à recevoir des subventions ou des subsides émanant de cette région. Les modalités de gestion et d'administration seront à fixer entre la délégation régionale et le président de l'Académie, en accord avec le secrétaire perpétuel. Les cotisations continueront à être versées au dispensateur de l'Académie. Un compte rendu annuel moral et financier sera communiqué au président un mois avant l'assemblée générale, afin d'être intégré dans le rapport d'activités et dans le bilan soumis à quitus.

Section III : Candidatures à un siège de l'Académie

- Art. 17 :* Les candidatures concernant les sièges vacants de membres titulaires sont examinées par le comité directeur. Elles sont réservées en priorité :
- a/ aux lauréats de la plus haute récompense décernée par l'Académie : le Prix Clémence-Isaure (Paris) ou le Prix Croix-de-saint-Gilles (province). Leur nomination, non soumise à élection, s'effectue au sein du comité directeur ;
- b/ à des personnalités (déjà membres associés ou non) parrainées par deux membres titulaires. Ces candidatures sont soumises à élection. La lettre de candidature, à adresser au secrétaire perpétuel, devra comporter la présentation du candidat par l'un de ses parrains. Les candidatures sont communiquées aux membres titulaires avec la présentation du postulant et le bulletin de vote.
- Tout membre qui aurait connaissance d'un fait pouvant faire obstacle à la nomination est tenu d'en informer par pli confidentiel le secrétaire perpétuel, garant de la réputation de l'Académie.
- Le vote a lieu par correspondance dans des conditions assurant la confidentialité. Un délai de quinze jours est accordé aux votants pour adresser leur bulletin par voie postale. Le dépouillement a lieu sous l'autorité du secrétaire perpétuel. Pour être élu, le candidat doit obtenir les trois quarts des suffrages exprimés. Il est informé du résultat par le secrétaire perpétuel. En cas d'échec, il est possible de se représenter.

Section IV : Prix et récompenses académiques

- Art. 18.* Les candidatures aux **prix décernés sans concours** doivent être présentées par deux parrains titulaires et adressées au secrétaire perpétuel, qui les transmettra au comité directeur.
- Le président et le secrétaire perpétuel jouissent d'un pouvoir discrétionnaire quant à l'attribution de la « Médaille de l'Académie », destinée à honorer des personnes dont l'Académie apprécie le concours.
- Tout membre de l'Académie a le devoir de signaler, par rapport confidentiel au secrétaire perpétuel, des faits défavorables à l'attribution d'un de ces prix, sous réserve que ces faits soient connus avant la proclamation du palmarès.
- Art. 19.* Les lauréats des **prix décernés sur concours** sont choisis par un jury réuni sous l'autorité du secrétaire général, et composé de membres de l'Académie mais aussi de personnalités extérieures.
- Art. 20.* Aucun membre ne peut faire acte de candidature à un prix ou à une récompense de l'Académie.

Section V : Démission, décès, radiation

- Art. 21.* Tout membre titulaire désireux de démissionner est invité à le faire par lettre adressée au secrétaire perpétuel. Le siège est déclaré vacant trente jours après la date d'acceptation de la démission par le comité directeur. Dans le cas de décès, la déclaration de vacance est de trente jours après les obsèques. En cas de démission ou de décès d'un membre du comité directeur un intérimaire pourra être désigné par le comité.
- Au cas de démission ou de décès du secrétaire perpétuel ou de son empêchement d'exercer ses fonctions dûment constaté par le comité directeur, une assemblée générale est convoquée dans les meilleurs délais, afin de désigner un successeur. Durant la période de vacance, le secrétaire général assure l'intérim.
- Art. 22.* Les membres de l'Académie sont invités à porter à la connaissance du secrétaire perpétuel ou du président le décès d'un confrère dont ils auraient été personnellement avisés, afin que chacun soit informé par le bulletin, qui publiera la nécrologie. Conformément à la tradition occitane, l'exécution d'une pièce musicale dite *regret* sera effectuée lors

de la première manifestation qui suivra la disparition. En l'absence de musiciens, une minute de recueillement sera observée.

Art. 23. Le comité directeur, statuant en matière disciplinaire, est habilité à prononcer à l'endroit d'un membre titulaire ou associé s'abstenant malgré les rappels à régler sa cotisation ou dont le comportement se révèle préjudiciable à l'Académie l'une de sanctions suivantes : avertissement, suspension, radiation. Pour les membres exerçant une responsabilité au sein de l'Académie l'une des sanctions peut être la suppression de cette responsabilité. L'intéressé, quelle que soit la sanction, est invité à présenter sa défense devant le comité. En cas de radiation, appel peut être porté devant une assemblée générale extraordinaire, qui statue définitivement, à la majorité absolue. Après vérification de l'information transmise, le comité directeur prendra la décision appropriée.